

## SNUipp-FSU du Haut-Rhin

19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 / 06 86 31 37 42 E-Mail: [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)

notre site internet : <http://68.snuipp.fr> notre page facebook :  
<http://www.facebook.com/snuippfsu.hautrhin>

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale de l'Éducation Nationale.

**TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.**

**N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !**

**Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>**

*Se syndiquer en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/68>*

### Mail aux PES du Vendredi 12 février 2021

Sur notre site :

#### Sommaire

**Elections INSPE**

**Protocole sanitaire : FAQ du 8 février**

**Appel à candidatures**

**Dates limites**

**Les nouveautés sur notre site**

**Adhérer au SNUipp-FSU : pourquoi ?**

#### 1) Élections à l'INSPE

Les élections pour le conseil de l'INSPÉ se tiendront du 15 au 19 février, c'est à dire la semaine prochaine. Le conseil d'institut adopte le budget de l'INSPÉ, et propose les règles relatives aux examens. Il se prononce sur la répartition des emplois et les recrutements.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'aide... Et surtout votez pour notre liste FSU !

La profession de foi de la liste FSU :

[https://68.snuipp.fr/IMG/pdf/Profession\\_de\\_foi\\_3\\_candidats\\_elections\\_2021.pdf](https://68.snuipp.fr/IMG/pdf/Profession_de_foi_3_candidats_elections_2021.pdf)

#### 2) Protocole sanitaire : FAQ du 8 février et masques de catégorie 1

Variants et augmentation du nombre de cas dans les écoles ont conduit le ministère à une nouvelle actualisation de la FAQ.

Arrivée dans les écoles accompagnée de commentaires des référents départementaux des directeurs, cette actualisation ne saute pas aux yeux des collègues directeurs qui ont du mener une étude comparative de la FAQ du 1<sup>er</sup> février et de celle du 8/02. **Cette nouvelle évolution des consignes sanitaires continue de poser des**

problèmes de mise en oeuvre dans les écoles faute d'accompagnement suffisant des directeurs par les services institutionnels (DSDEN mais aussi préfecture et parfois mairie)

Ainsi, aucune précision n'apparaît sur la responsabilité des collègues et des directeurs face à l'obligation pour les élèves des écoles élémentaires de porter des masques de catégorie 1. Comment, en effet, distinguer les masques en tissus autorisés de ceux considérés comme insuffisamment filtrants ? Rien ne permettant ce distinguo, la responsabilité des enseignants doit se limiter à un devoir d'information des familles. Aucun contrôle ne peut être demandé aux enseignants et aux directeurs.

Le SNUipp-FSU68 exige que la responsabilité des enseignants soit clarifiée et que des masques chirurgicaux de catégorie 1 soient fournis aux élèves et aux personnels. Un courrier a été envoyé à la DASEN.

Masques : le courrier à la DASEN : <https://68.snuipp.fr/spip.php?article8714>

Ce qu'il faut retenir de la FAQ du 8 février : <https://68.snuipp.fr/spip.php?article8706>

Contaminations en hausse : agir sans tarder : le communiqué de presse SNUipp-FSU68 : <https://68.snuipp.fr/spip.php?article8688>

### 3) Appel à candidatures

Circulaire : Premier appel à candidature sur postes spécifiques – rentrée 2021 :

Les candidatures sont à renvoyer avant le 17 février.

#### Postes proposés :

- 12 postes un maître/deux langues (LCR)
- 1 poste 16h français/8h allemand
- 1 poste UPE2A
- 4 directions d'écoles REP + (3 décharges complètes élémentaires + 1 école maternelle 3 classes)
- 10 postes en ULIS Collège
- 2 postes d'enseignant référent handicap
- 1 poste d'enseignant référent autisme
- 2 postes en ULIS école
- 3 postes en pôles ressources autisme
- 1 poste en classe thérapeutique
- 29 postes en établissements médico-éducatifs
- 1 poste de coordonnateur en établissements médico-éducatifs
- 1 chargé de mission – Formateur associé en sciences et technologie (0,25)

La circulaire : <https://68.snuipp.fr/spip.php?article8690>

Pour rappel : le SNUipp-FSU est opposé à tout profilage de poste et demande la suppression des postes à profil et à exigences particulières. Le SNUipp-FSU revendique des nominations sur postes uniquement en fonction des diplômes professionnels et du barème.

### 4) Dates limites

Les « dead line » pour déposer vos demandes :

- disponibilités : 12 février 2021
- appel à candidature sur postes spécifiques : 17 février 2021
- temps partiel : 8 mars 2021
- congé parental : 8 mars 2021

### 6) Les nouveautés sur notre site

Communiqué de presse FSU "Handicap : en finir avec la précarité des AESH !"

<https://68.snuipp.fr/spip.php?article8702>

Violences sexuelles et inceste

<https://68.snuipp.fr/spip.php?article8698>

Annuaire 2020/2021 DSDEN Rectorat

<https://68.snuipp.fr/spip.php?article4053>

Communiqué de presse "Jeunes majeurs étrangers, sortir de l'impasse"

<https://68.snuipp.fr/spip.php?article8686>

## 7) Adhérer au SNUipp-FSU : pourquoi ?

Se syndiquer? Une vraie bonne idée!

Parce qu'on fait confiance aux représentant-es du SNUipp-FSU pour nous informer, nous aider et nous défendre.  
Parce que le SNUipp-FSU a été attentif à votre situation, vous a donné une info, un conseil et que d'autres en auront besoin aussi demain.

Pour échanger, réfléchir sur le métier et le faire avancer collectivement.

Pour ne pas rester isolé-e.

Parce qu'on a envie de bien faire son travail, d'être respecté-e en tant que professionnel-le.

Pour changer l'école et la société.

**Se syndiquer, c'est être plus fort-es, efficaces et constructif-ves ensemble pour défendre l'école, les droits de tou-tes et chacun-e.**

**Le SNUipp-FSU n'a pas d'autre financement et n'est pas subventionné: c'est la garantie de son indépendance.**

Que vous soyez imposable ou non, 66% de la cotisation est déductible des impôts ou remboursable sous forme de crédit d'impôt.

Bulletin d'adhésion : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

L'article «Les raisons de faire appel au SNUipp-FSU n'ont pas manqué en 2019/2020 ! » :

<http://68.snuipp.fr/spip.php?article7374>